

## CONSEIL GENERAL

Séance du 16 décembre 2021

Message no 4.1.4

### **Demande de crédit de CHF 800'000.- pour l'étude et la réalisation de travaux édilitaires à la Route de la Parqueterie**

---

#### **Introduction**

Le projet de réfection de la Route de la Parqueterie, débuté maintenant depuis plus de 3 ans, arrivera prochainement à son terme avec sa mise à l'enquête. Pour ce faire, la partie « travaux édilitaires » doit encore faire l'objet d'une demande de crédit spécifique pour finaliser son étude dans un premier temps et pour ensuite, dans un deuxième temps, réaliser les travaux.

#### **Descriptif des travaux**

Pour mémoire, ce projet intègre 3 grands chapitres : « épuration », « adduction » et « route ». Les deux premiers chapitres (épuration et adduction) ayant déjà fait l'objet de demandes de crédit, ils ne sont, ci-après, pas autant détaillés que le troisième (route), objet du présent message. Les travaux concernent donc les chapitres :

1. **Epuration** : avec la mise en séparatif de zones importantes dans les secteurs de La Côte, de la Belle-Croix et d'Arruffens (côté Alpes) et création d'un bassin de rétention (conformément au PGEE),
2. **Adduction** : avec le bouclage et renforcement du réseau d'eau secteur Parqueterie et Pré de la Grange (conformément au PIEP),
3. **Route** : avec :
  - une réfection de la route (superstructure et tapis phonoabsorbant conformément au projet d'assainissement au bruit routier cantonal), mais aussi :
    - o *Elargissement de la chaussée*
    - o *Remplacement de la glissière de sécurité avec mise en place de protections motards*
    - o *Légère adaptation du talus avec rehaussement localisé du chemin de Saint-Anne*
  - la mise en place d'une bande cyclable à la montée (conformément à la planification cantonale),
  - le prolongement du trottoir, côté Est, entre le carrefour existant (Route du Pré de la Grange) et le carrefour de la Belle-Croix (Route Arruffens), avec :
    - o *Réaménagement des accès privés*
    - o *Suppression de places de parc non conformes*
    - o *Nouveau passage pour piétons (PPP) au droit de FNX*

- la mise en conformité des arrêts de bus (conformément aux normes selon la Loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand)), avec :
  - PPP entre les deux nouveaux arrêts de bus, avec îlot central
  - Mur de soutènement quai côté COGL (quai « Mézières »)
  - Elargissement du débouché Route du Pré de la Grange et réalisation d'un PPP
  - Excavation partielle de la paroi molassique, avec suppression du cordon boisé, quai côté Alpes (quai « Romont »)
  - Maintien avec raccourcissement de la présélection
- l'assainissement de l'accès riverain existant des biens-fonds 376 RF et 467 RF (afin de respecter les exigences des lois et normes sur la sécurité routière), avec :
  - Déconstruction des aménagements extérieurs parcelle RF 376 et réalisation de nouveaux murs de soutènement
  - Nouvel accès à la parcelle RF 376 et à la parcelle agricole 467 RF

Les maîtres d'œuvre de ce chantier sont le canton et la commune. En effet, les travaux d'adduction ne concernent que la commune, les travaux d'épuration servent à la commune mais aussi au canton pour les eaux claires de leur route, et au niveau routier, certains travaux sont à charge du canton (routes, phono, ...) et d'autres, les **travaux éditoriaux**, à charge de la commune (trottoirs, arrêts de bus, ...).

### Plans de projet

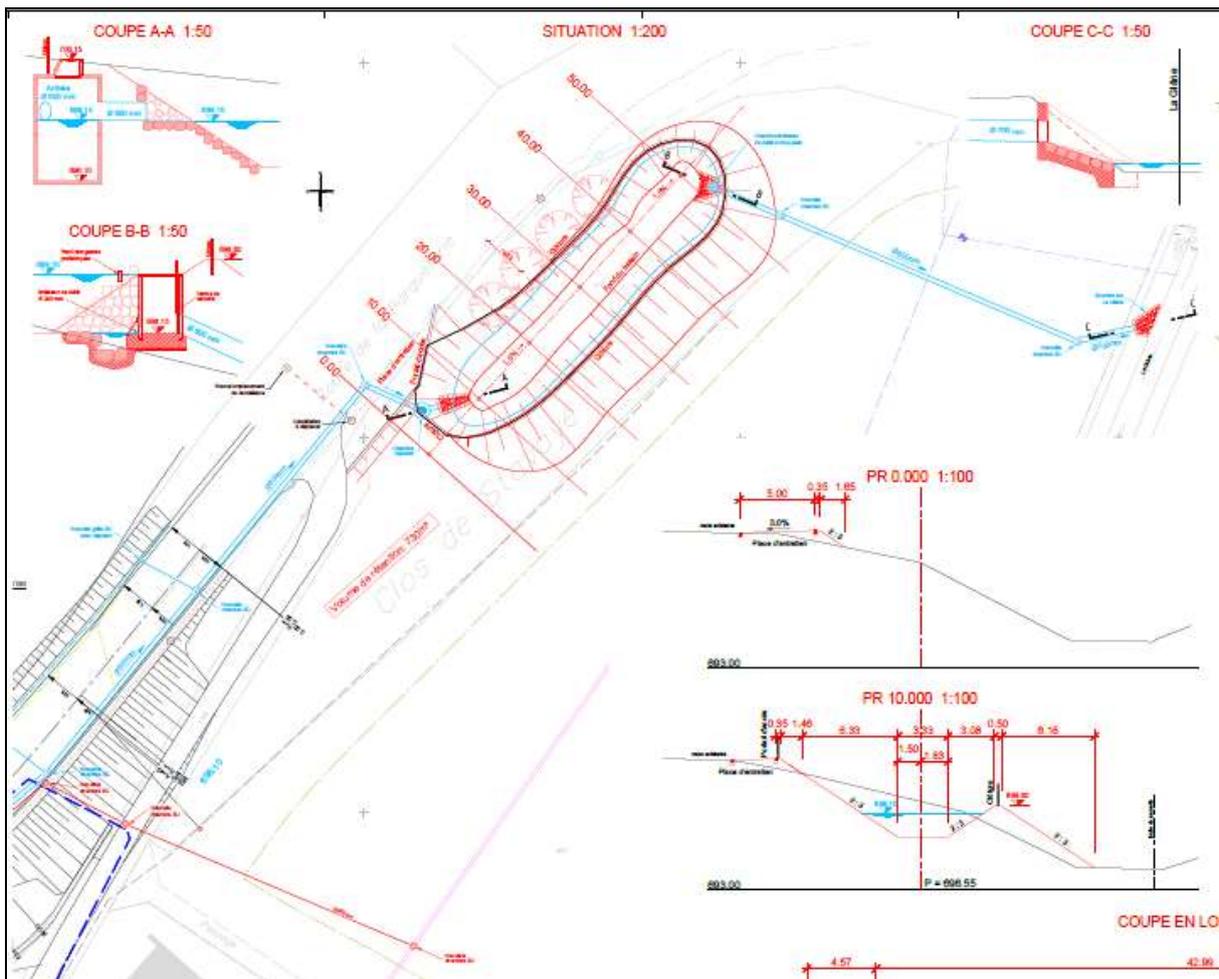
A l'heure de l'établissement du présent message, les plans de projet ne sont pas encore définitifs, ni mis à l'enquête. Néanmoins, ils ont déjà été présentés aux riverains (séance du 30.09.2021). Aussi, ils ne sont mis ici qu'à titre figuratif.



Plan « situation » - Routes en jaune/orange, trottoirs et arrêts de bus en violet



Plan « marquages »



Plan « bassin de rétention »

Le bassin de rétention des eaux claires sera situé sur le bien-fonds 374, propriété de « Etat de Fribourg, Service des ponts et chaussées ».

La question étant souvent posée, il convient de rappeler que les bassins de rétention sont toujours vides, car ils ne servent que de stocks-tampons lors de fortes pluies. En effet, sans bassin de rétention, lors d'événements pluvieux, les eaux des surfaces étanches récoltées se retrouvent toutes en même temps dans les ruisseaux/rivières/torrents provoquant d'une part leur lessivage (faune et flore) et d'autre part des inondations là où ils n'arrivent plus à digérer le surplus d'eaux.

Le rôle du bassin de rétention est de stocker provisoirement le surplus d'eaux des orages en les restituant au milieu naturel (rivière, ...) avec un débit acceptable par ce dernier.

Dans le projet actuel, le bassin de rétention de 750 m<sup>3</sup> se déverse dans la Glâne, un peu en amont du pont passant sous le giratoire de la Parqueterie.

On constate également sur ce plan, que conformément aux demandes du service de l'environnement et comme convenu, la haie qui sera détruite par le nouvel arrêt de bus « Romont » côté Alpes, est compensée par la plantation de 4 arbres de grande hauteur autour du bassin de rétention.

### **Partenaires**

Pour information, les bureaux impliqués dans ce projet sont :

- MGI Ingénieurs SA : pour les prestations d'ingénierie, d'étude de projet et le suivi des travaux,
- GEOTEST SA : pour les prestations de géologie pour l'étude de la paroi molassique,
- TRIFORM SA : pour les prestations d'acoustique et pour l'étude de mise en conformité selon l'OPB.

### **Planning**

Le planning des travaux établi par le SPC, avec une réalisation prévue en 2023, peut sembler s'étaler longuement dans le temps. Néanmoins il reste, dans la réalité des faits, assez ambitieux :

- 30.09.2021 : Séance d'information aux propriétaires riverains
- 29.10.2021 : Enquête publique
- 16.12.2021 : Demande de crédit présentée au conseil général
- 12.2021 - 03.2022 : Traitement des oppositions
- 04-06.2022 : Examen final et approbation par la DAEC
- 07-12.2022 : Appel d'offres entreprises et adjudication par le Conseil d'Etat
- 2023 : Exécution des travaux

Toute la procédure reste pendante au vote du crédit par le conseil général.

## **Financement**

Le coût actuel estimé du total des travaux est de 3,5 millions. Au fur et à mesure du développement du projet, la commune a déjà voté deux crédits se basant sur les devis du bureau d'ingénieurs :

- Epuration : CHF 800'000.-, au conseil général du 13.12.2018,
- Adduction : CHF 550'000.-, au conseil général du 02.07.2020.

Pour la partie des « travaux édilitaires », avec les études y relatives connues à ce jour, le bureau d'ingénieurs a estimé leurs coûts à :

- **Travaux édilitaires (GC) : CHF 800'000.-, à valider au conseil général du 16.12.2021.**

Il est important de relever que les synergies de construction, en traitant les 3 chapitres en même temps dans le même projet, vont faire baisser le coût global des travaux.

D'autre part, afin de ne pas bloquer longuement le projet, dans sa séance du 30.08.2021, le conseil communal en coordination avec le SPC, a d'ores et déjà validé un montant d'étude complémentaire de CHF 48'809.65 (part communale de CHF 18'303.60) pour le bureau MGI. Cette étude concerne les murs du quai Ouest, le trottoir Est et l'adaptation des quais à la LHand. La demande de crédit concernant cet objet étant faite a posteriori, le compte y relatif sera donc en négatif de CHF 18'303.60 jusqu'au vote de ce crédit.

## **Demande de crédit**

Le crédit de CHF 800'000.-, prévu au poste n° 2021.212.620 « Travaux édilitaires - Route de la Parqueterie » du budget d'investissements 2021, sera financé par un emprunt ou par nos disponibilités.

## **Frais financiers**

|                                   |                        |                     |
|-----------------------------------|------------------------|---------------------|
| Amortissement :                   | 2.5 % de CHF 800'000.- | CHF 20'000.-        |
| Intérêts :                        | 1 % de CHF 800'000.-   | CHF 8'000.-         |
| <b>Charge financière annuelle</b> |                        | <b>CHF 28'000.-</b> |

Le conseil communal invite le conseil général à accepter cette demande de crédit de CHF 800'000.- pour l'étude et la réalisation de travaux édilitaires à la Route de la Parqueterie, ainsi que son mode de financement.

Romont, décembre 2021

Le conseil communal